

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	2
Représenté(s)	0
Quorum	5

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2026

- Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur Bernard MATTER
- Présente en visio : Madame Anne BOUCARD et Madame Suzanne BROLLY
- Excusée : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Elise DIETRICH (Directrice de l'Innovation et de la Qualité) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Bureau,
Vu l'avis de la DRFIP du 17 septembre 2025,
Vu l'avis du Conseil Municipal de la ville de Strasbourg du 2 février 2026,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

B/2026/016 : Strasbourg-Cronenbourg - rue du Rieth : Cession foncière. Autorisation de vente

Il est décidé :

1. D'autoriser la vente des droits détenus par OPHEA sur une emprise foncière d'une surface totale de 4,60 ares auprès de la ville de Strasbourg au prix 70 239 € hors frais et taxes.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section LC n° 1180 d'une surface de 0,61 are
- Section LC n° 1182 d'une surface de 0,52 are
- Section LC n° 1184 d'une surface de 1,35 ares
- Section LC n° 1186 d'une surface de 1,07 ares
- Section LC n° 1188 d'une surface de 1,05 ares

Soit une surface totale de 4,60 ares.

2. D'autoriser la régularisation de l'acte de vente authentique dont le contrat actant la résiliation anticipée du bail emphytéotique.
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche, dont les honoraires du notaire.
4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme